

MOTION INTERSYNDICALE CTL DRFiP NORD DU 26 FEVRIER 2019

Monsieur le Directeur,

Lors de la réunion des Directeurs locaux du 13 décembre 2018, le Directeur Général vous a présenté l'organisation du réseau à horizon 2022. Nous savons depuis plusieurs mois que des propositions de déclinaisons ou expérimentations départementales ont été retournées à la Direction Générale. Certaines Directions locales ont ainsi déjà communiqué en C.T.L. leurs projets aux représentants des personnels.

Vous allez participer à la mise en place de ce que Bercy appelle « la géographie revisitée ». Cette « géographie revisitée », c'est le démantèlement du réseau et l'industrialisation des tâches, l'externalisation et l'abandon de missions, la mobilité forcée, le détachement d'office chez les ordonnateurs, la remise en cause des droits et garanties des agents sur fond de « quantum » pluriannuel de milliers de suppressions d'emplois.

Cap 22, la feuille de route donnée en décembre par la Direction Générale aux Directeurs locaux, c'est à nos yeux la poursuite, accélérée, du dépeçage de la DGFIP et de la DRFiP Nord.

Aussi, afin d'informer les personnels que nous représentons, nous exigeons communication complète et immédiate de votre projet « proposant une nouvelle organisation et cartographie de [notre] réseau à l'horizon 2022, conçu en étroite collaboration avec le Préfet ». Les agents, concernés au premier chef, ont droit à une information rapide et exhaustive de ce bouleversement qui s'annonce.

Nous exigeons que vous nous communiquiez aujourd'hui, avant le début de ce CTL, ce projet. Si le DDFiP de Vendée a pu le faire, votre « loyauté » vous empêche-t-elle, Monsieur le Directeur, de le faire à votre tour à la DRFiP Nord ?